Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Tentative d'assassinat

UN LOGEUR BELGE FRAPPE UNE CABARETIERE A COUPS DE RASOIR

Hier vers deux heures de l'après-midi, de grands cris de détresse retentissaient dans la maison portant le numéro 1 de la rue Voltaire et on pouvait voir un homme en sortir tel un fou, les yeux hagards, les habits en désordre.

Sa main droite était tout ensanglantée.

Des voisins ayant entendu les cris étaient vinrent à leur porte, se mirent à sa poursuite, et l'agent Deschamps attiré par le bruit ne tarda pas à suivre la piste de l'homme qui fuyait.

Le fuyard était arrivé devant la Brasserie l'Union Roubaix-Tourcoing, rue Meyerbeer, lorsque deux hommes, Louis Smits, âgé de 44 ans, demeurant rue Turgot, administrateur de la coopérative et un garçon brasseur lui barrèrent la route. Une minute après l'agent le saisissait au collet.

L'homme ne fit pas un geste de résistance et se laissa conduire au poste.

Une rapide enquête permit de connaître ce qui s'était passé.

Richard Lefebvre, cordonnier, âgé de 28 ans était locataire des époux Soubry, débitants, 1, rue Voltaire.

Pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher, M. Soubry n'aimait pas son locataire et il pria sa femme de lui dire d'aller chercher ailleurs un logement.

La femme fit la commission et le cordonnier semblant se résigner la pria simplement d'aller dans sa chambre quérir un rasoir.

Mme Soubry accéda à sa demande mais fut aussitôt suivie de son locataire.

Que se passa-t-il alors ? Sans doute Lefebvre se précipita sur Mme Soubry, la jeta sur le lit et comme elle résistait et menaçait d'appeler, il saisit son rasoir et l'en frappa à tort et à travers.

Puis, effrayé par l'énormité de l'acte qu'il venait de commettre, il se sauva, laissant sur le lit le rasoir brisé par la violence des coups portés.

Mme Soubry ne porte heureusement que trois estafilades peu graves. La première à l'épaule gauche, la seconde à la cuisse gauche, la troisième à la main droite.

Quant à Lefebvre, il s'est en frappant, coupé au pouce.

Il sera conduit à Lille aujourd'hui, mûr pour la correctionnelle et l'expulsion, car il est belge. Il paraît même qu'un retour dans sa patrie ne serait pas sans danger pour lui, car il y a aussi fait des siennes

Un homme d'équipe écrasé à la gare du Pile

Dans la nuit de mercredi à jeudi un grave accident s'est produit à la gare du Pile.

Vers 10 heures du soir, Louis Castelain, âgé de 22 ans, homme d'équipe à cette gare aidait à la formation d'un train de marchandises à une centaine de mètres de la gare.

Soudain on entendit des cris déchirants et tous les employés accourus trouvèrent le malheureux jeune homme couché tout auprès de la voie et qui se tordait dans d'atroces souffrances. Une mare de sang l'entourait.

Le sous-chef de gare appelé, fit chercher un docteur qu'on ne put trouver. L'état du blessé s'aggravait d'instant en instant et il était à craindre de le voir mourir là, aussi le sous-chef de gare fit-il mettre sur une civière et transporter à l'Hôpital de la Fraternité. Il y arriva vers 11 heures et ses parents informés de l'accident ne tardèrent pas à le rejoindre.

Là on l'examina avec beaucoup de soin et on put voir combien était grave son état. La jambe droite était fracturée en trois endroits : au milieu de la cuisse, au genou et à la cheville. Le bras droit était lui aussi fort mal arrangé. La main était écrasée, le poignet et le coude fracturés.

On commença par arrêter l'hémorragie et ensuite on procéda à l'amputation.

Hier matin l'état du malheureux était aussi satisfaisant que le permettait l'opération subie la veille. Un inspecteur de la compagnie est venu lui rendre visite.

Maintenant dans quelles conditions l'accident s'est-il produit ? On croit qu'après avoir accroché des wagons, Louis Castelain voulut se garer en attendant l'arrivée des autres et qu'à ce moment il fut atteint par un wagon qui le jeta sur le rail et l'écrasa.

EN MANIANT UN CRIC

Camille Vandeneynde, âgé de 25 ans, prouetteur de charbon, demeurant rue Bayart, se trouvait vers 10 heures du matin dans la cave de la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège. Il maniait un cric, mais celui-ci se déroulant vivement a heurté le poignet droit de l'ouvrier faisant une foulure qui l'empêchera de travailler pendant un mois.

SERIE DE CHUTES

Charles Cordonnier, âgé de 45 ans, peintre, demeurant rue Duriez, à Mouvaux, glissa en soulevant un fût de blanc de zinc et tomba sur un autre fût, se contusionnant la région lombaire.

— Chez Ch. Huet, fabricant, rue Bernard, Henri Lepoutre, donneur de fils, âgé de 18 ans, rue du Bec, 36, à Wattrelos, est tombé sur le genou gauche en déchargeant une chaine. Il devra chômer pendant 15 jours.

— Oscar Desmet, âgé de 36 ans, déménageur, demeurant rue de la Redoute, 67, est tombé à la renverse en faisant un déménagement et s'est luxé le genou gauche. Un mois de repos.

— Chez Henri Wattinne, rue du Curoir, Auguste Carin, âgé de 55 ans, chef trieur, 25, rue du Curoir, 35, est tombé dans un trou du plancher qu'il n'avait pas aperçu et qui venait d'être fait par la roue d'une brouette chargée d'une balle de laine. Le docteur Delattre a constaté des contusions avec plaies érosives du genou droit.

PARTI SOCIALISTE

LE GROUPE L'AVANT-GARDE SOCIALISTE DU CENTRE tiendra une réunion le samedi 5 juin 1909, à 8 heures 1/2 précises, rue Nain, 3.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal. — Causerie par un camarade. — Revue des faits politiques. — Tournée de propagande.

A L'INSTITUT SEVIGNE

Dans la journée de jeudi, M. Lefebvre, inspecteur général attaché au ministère de l'Instruction publique, est venu inspecter l'Institut Sévigné en compagnie de M. Prélat, directeur départemental, et de M. Bourdon, inspecteur primaire.

Ces messieurs se sont déclarés très satisfaits de leur visite.

EPAVES DE LA RUE

Mme Joséphine Masquetier, demeurant rue des Récollets, cour Pollet, 4, a trouvé, boulevard de Metz, une paire de tiges de bottines pour femme.

ELECTIONS AU CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Tous les syndicats inscrits sur la liste des électeurs au Conseil supérieur du travail sont informés que la liste électorale provisoire est déposée jusqu'au 15 juin 1909 au secrétariat du Conseil des Prud'hommes de Roubaix, rue du Grand-Chemin, 75, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

A LA BOURSE DU TRAVAIL

La *Fédération du Bâtiment* organise une grande réunion syndicale de tous les ouvriers charpentiers-menuisiers et similaires, le dimanche 6 juin 1909, à 4 heures 1/2 du soir, à la BOURSE DU TRAVAIL, sous la présidence d'un camarade du Comité fédéral.

Ordre du jour : Création d'une section syndicale des ouvriers travaillant le bois dans la Fédération locale du Bâtiment.

Le Comité fédéral fait un pressant appel aux ouvriers non syndiqués pour venir grossir les rangs toujours croissants de leurs camarades syndiqués du Bâtiment, pour leur bien-être et l'avenir de leurs enfants.

Corporations pouvant adhérer à la Fédération : charpentiers, menuisiers, ébénistes, tourneurs en bois, ouvriers des scieries mécaniques de bois, charrons ainsi que tous les hommes de peine des dits métiers.

On peut s'inscrire tous les jours au siège de la Fédération, Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Le repos hebdomadaire. — *Paul Senneville*, apprêteur, rue de Lannoy, a fait travailler deux ouvriers le dimanche. Il récolte deux amendes de 5 francs chacune.

Les jeux de hasard. — On sait qu'une grande question est à l'ordre du jour dans notre ville et dans les autres aussi, sans doute. Le distributeur « Eureka » constitue-t-il, légalement parlant, un jeu de hasard ?

Pour le savoir, peut-être, la police a dressé procès-verbal à René Blavoet, débitant, rue Saint-Georges, qui possédait un « Eureka. » Elle a aussi, opéré la saisie du distributeur.

L'affaire venait hier devant le tribunal de Simple Police

Me Spriet, défenseur du débitant, croit qu'il faut distinguer entre les appareils qui distribuent des sous et ceux qui se contentent de donner des jetons pour des consommations.

Les appareils distributeurs de sous ont été supprimés, dit-il, et à un certain moment un décret ministériel a été jusqu'à interdire aussi les autres. C'était en 1906. Mais, depuis, le ministre est revenu sur sa décision par circulaire et a dit qu'il fallait les tolérer jusqu'à nouvel ordre.

Le défenseur termine en disant que « l'Eureka » est presque un jeu d'adresse.

Le ministère public se montre absolument opposé à cette thèse et le président rend un jugement portant que ces jeux sont inventés dit-on pour permettre de réaliser un gain sans bourse déliée mais que ce gain n'est pas garanti, ce qui constitue le hasard et qu'il faut empêcher le public peu riche qui fréquente d'ordinaire les estaminets de risquer l'argent qu'il possède, l'argent que l'ouvrier a tant de peine à gagner.

Le juge condamne le débitant à 4 francs d'amende, tout en lui faisant rendre son appareil, qu'on ne pouvait saisir, car il ne se trouvait pas sur la voie publique.

Rixe rue de l'Avocat. — Ce fut une scène impayable que celle qui se déroula un soir de mai, vers six heures et demie dans la rue de l'Avocat. Un homme passait, remontant vers la rue de l'Alma, lorsqu'une nymphe de ces lieux se prit à l'insulter. Il riposta. Des injures on en vint vite aux coups ; Maria Vanhuffel, c'est le nom de la nymphe, souffleta M. Jules et celui riposta par un formidable coup de poing.

Marie Vuillaume, associée de Maria Vanhuffel, arriva au secours de sa compagne. Armée de chopes, elle commença le bombardement de l'adversaire qui fut bientôt poursuivi par Maria Vanhuffel laquelle brandissait un marteau et parlait de laver dans le sang l'injure à elle faite.

Tels sont les faits qui se dégagent des témoignages entendus.

Coût pour M. Jules : 5 francs pour injures aux femmes ; 15 francs pour tapage injurieux.

Coût pour les femmes : Violences légères, 1 jour de travail ; tapage injurieux, 15 francs.

Exploit de chauffard. — Le 4 avril dernier, Alfred Questroy, chauffeur d'automobile, descendait la rue d'Inkermann, conduisant une voiture de son patron, Declercq, Cordonnier, rue de la Cour-des-Comptes, à Lille. Il marchait à une allure plus que vertigineuse.

Ce qui devait arriver ne tarda pas à se produire. Le chauffard s'engageant sur la place du Trichon, sans même avoir fait fonctionner sa trompe, renversa un cycliste, Victor Decattoire, demeurant à Croix, rue Jeanne d'Arc. La bécane fut mise en pièces et Victor Decattoire blessé à la tête.

Alfred Questroy est condamné à 5 francs d'amende, 1 jour de prison et 150 francs de dommages et intérêts envers sa victime.

Les chauffeurs deviendront-ils plus soucieux de la vie de leur prochain après ce petit avertissement ?

Noir ou blanc. — M. Alfred Delcourt a un chien et toujours, dit-il, ce chien est tenu en laisse.

Les agents ont vu sur le pont Saint-Vincent un chien non tenu en laisse. Ils prétendent que c'est le chien de M. Alfred Delcourt et ont dressé procès-verbal.

Qui a raison ? On le saura peut-être un jour, mais l'audience d'hier ne fit que jeter un peu plus d'ombre sur ce mystère.

M. Delcourt traita tout d'abord l'agent de menteur et le pria ensuite de décrire le portrait du toutou.

— Il est noir, commença l'agent...

— Non, il est tout blanc, interrompit triomphalement l'inculpé.

Le président jugea prudent de couper court à l'affaire qui est remise à huitaine. S'adressant à l'agent : Vous amènerez, dit-il le collègue qui se trouvait avec vous.

— Et moi j'amènerai mon chien, riposta M. Alfred Delcourt.

Apprêtons-nous à rire.

La main leste. — Louis Chantereine cherchait le numéro 42 de la rue de Soubise. Ne le trouvant pas il s'avança vers L. Lerouge qui se trouvait devant sa maison, située dans cette même rue et lui mettant la main sur l'épaule, lui posa fort poliment cette question.

« Le numéro 42, s'il vous plait ? »

Pour toute réponse il eut un formidable pain.

Il était, dit l'inculpé, deux heures du matin, et l'homme qui m'interpellait se promenait en espadrille.

Malgré ces explications il est condamné à 2 jours de travail.

La prison. — Pour violences sur sa maîtresse Joseph Leroy, qui est en prison pour agression nocturne, récolte un jour de boite. Ce qu'il doit s'en fiche.

Pour ivresse en récidive, Marie-Thérèse Janssens, ramasse 5 francs d'amende et un jour de prison.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 3 juin 1909

Naissances. — Désirée Buisine, rue Dammartin, 44. — Yvonne Bontinck, avenue Julien Lagache. — Emile Hennebo, avenue Julien Lagache. — François Desplanque, rue et cité de Tunis, 5. — Fernand Deletrez, rue Newton, 28. — Albert Beel, rue Lannes, 14. — Pierre Verduyn, boulevard de Cambrai. — Jeanne Spriet, boulevard de Cambrai. — Laurence Winants, rue Saint-Vincent-de-Paul, 19. — Emile Baert, avenue Julien Lagache. — Charles Gheerofs, boulevard de Paris, 16 ter. — Marthe Desreumaux, rue des Fossés, 22.

Décès. — Clémence Libert, 1 mois, rue Jacquart, 108. — Anthelme Houvenaghel, colporteur, avenue Julien Lagache. — Augustin Dewachter, 79 ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Antoine Maximi, 72 ans, peigneur, ansavenue Julien Lagache. — Agathe Ruch, 79 ans, sans profession, rue Saint-Jean.

CROIX

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Holden, M. Victor Asset, 35 ans, domicilié à Hem, hameau de la Vallée, a reçu des corps étrangers dans les yeux. Il en est résulté une plaie de la cornée gauche et conjonctivite très intense des yeux. Quinze jours de repos.

— Un ouvrier menuisier, Ruyffaert Ernest, 19 ans, rue du Tonkin, 11, à Croix, s'est blessé d'un coup de ciseau au poignet gauche en coupant une pièce de bois, dans l'atelier de M. Ruyschaert, Grande-Rue, à Croix. Dix jours de repos.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissances.* — Lefebvre Denise, rue de l'Egalité, 27. — Ottevaere Gérard, rue Hoche, 13.

WASQUEHAL

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX. — Le recensement a été fait hier jeudi, sur la place Fénelon, sous la présidence de M. Heneaux, lieutenant de cavalerie. Commencées à 7 heures du matin, les opérations ont été terminées à 11 heures. 101 chevaux ont été présentés.

BLESSE A LA JAMBE GAUCHE. — M. Gustave Deconnick, âgé de 53 ans, rue de Croix, journalier au service de M. Clément Dupire, tanneur, rue du Molinel, conduisait des marchandises à la gare quand, par un brusque mouvement, il fut projeté en bas du camion. Il se fit des contusions du genou et de la jambe gauche.

M. le docteur Butin lui a prescrit un repos de vingt jours.

WATTRELOS

PARTI SOCIALISTE. — *Groupe la Revanche.* — La réunion du groupe aura lieu le samedi 5 juin, à 8 heures 1/2 du soir, chez François Lefebvre, « Au Mineur », rue Carnot, Laboureur.

Ordre du jour : Tournée de propagande.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances.* — Léa et Emilienne Rys, rue Gambetta, 10. — Abel Fontaine, à Sainte-Marguerite.

LANNOY

CERTIFICAT D'ETUDES. — Les examens du certificat d'études primaires auront lieu pour les garçons du canton le vendredi 18 juin, à l'école de Lannoy et pour les filles, le samedi 19, même école

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un jeune aide-tisserand du tissage Ferdinand Leborgne, le nommé Ferdinand Pluquet, âgé de 13 ans 1/2, domicilié à Toufflers, rue de l'Eglise, est tombé si malheureusement qu'il s'est fait de violentes contusions au coude gauche.

Le docteur Parmentier qui lui a donné des soins, a déclaré que l'incapacité de travail serait de 20 jours, sauf complications.

— Un ouvrier tourneur au service de M. Emile Watteé, constructeur, rue des Bomparts, Duquesnoy Alexis, âgé de 17 ans 1/2, domicilié à Lys-lez-Lannoy, rue du Chemin-de-Fer, a eu une phalange du majeur gauche écrasée en travaillant.

M. le docteur Caudmont, qui lui a donné des soins, a déclaré que l'incapacité de travail serait de 20 à 30 jours, sauf complications.

ETAT CIVIL DE LANNOY. — *Naissance.* — Jeanne Dugardin, rue des Bouchers.

WILLEMS

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Hier, jeudi, la commission administrative du bureau de bienfaisance s'est réunie à 8 heures, salle de la mairie. Son ordre du jour comportait la session budgétaire et l'établissement de la liste des assistés.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Dubois Victor, journalier, 73 ans, rue Franche.

HEM

LA DUCASSE. — C'est dimanche prochain la ducasse.

Déjà, les forains installent leurs baraques, manèges, etc.

Si Phébus voulait rayonner un peu, le succès serait assuré. Souhaitons-le pour le commerce.

ANSTAING

LA DUCASSE. — C'est dimanche prochain que s'ouvrira à Anstaing la première ducasse annuelle.

Souhaitons que le beau temps se mette de la partie et que les forains et commerçants fassent de brillantes affaires.

TOUFFLERS

ON VOIT SOUVENT LA PAILLE... — Le sieur Victor Boët, propriétaire, venait hier déposer à la gendarmerie une plainte contre son fils pour... il ne sut pas le dire tant il était en état d'ivresse.

Evidemment, la porte du violon s'ouvrit toute grande.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Juliette Debèvre, Hameau du village.

Publication de mariage. — Louis Pottier, tisseand, et Marie Huchette, dévideuse, à Lys.

Mariage. — César Alvoet, tanneur, à Pottes (Belgique) et Adolphine Durie, fileuse, à Toufflers.

Décès. — Dartois Félicie, 30 ans, ménagère, Hameau, bureau de douane.

LYS-LEZ-LANNOY

PROCES-VERBAUX. — Des procès-verbaux ont été dressés par le garde Trentesaux à Vanwenberghe Hubert, âgé de 13 ans 1/2, et à Henri Naye, âgé de 16 ans, domiciliés tous deux à Wattrelos, rue du Moulin, pour avoir joué dans un champ de blé appartenant à Georges Toulemonde, fermier, et situé dans le quartier de Cohem.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

AUDACIEUX VOL DE BICYCLETTE

M. Fernand Clarisse, négociant, demeurant rue de l'Industrie, possesseur d'une superbe bécane, fit la rencontre hier soir, Grand'Place, d'un parfait gentleman, qui se montra amateur de la machine.

Avec le consentement de M. Clarisse, l'inconnu enfourcha la bicyclette pour l'essayer et disparut.

Le confiant cycliste, après avoir attendu longtemps le retour de l'amateur, porta plainte à la police qui recherche l'homme à la bicyclette. C'est un individu d'une trentaine d'années, de petite taille, portant des marques de la variole.

LES MEFAITS DE L'EAU BOUILLANTE

Chez Félix Desurmont, 41, rue d'Austerlitz, Gustave Maertens, âgé de 13 ans, teinturier, demeurant à Mouscron, a reçu de l'eau bouillante sur le pied gauche en retournant une passe. Le docteur qui lui a donné des soins estime qu'il lui sera impossible de travailler durant quinze jours.

LIGUE VELOCIPEDIQUE TOURQUENNOISE

Dimanch prochain, sortie en ville de la Fanfare cycliste, à 2 heures de l'après-midi. La Ligue étant affiliée à l'U. S. F. S. A., ses membres obtiennent de cette dernière société une carte douanière sans supplément de frais. Cotisation annuelle : 1 franc.

BLESSES AUX MAINS

Georges Lévêque, aide-maçon, âgé de 25 ans, demeurant rue de la Cloche, étant occupé dans un chantier, rue de la Gare, a eu la main droite prise entre une brouette et un tas de briques. Le docteur a relevé une forte contusion avec plaie de la petite phalange de l'annulaire droit.

— Chez Alfred Dupont, industriel, dans la salle de la presse, Henri Bolle, âgé de 30 ans, mécanicien, demeurant 65, rue de Tourcoing à Mouscron, s'est écrasé deux doigts de la main droite en réparant une poinçonneuse.

Atteint de plaie contuse du médius et de l'annulaire droits, il ne pourra reprendre le travail avant deux semaines.

Savon Bégonia du Japon — Victor VAISSIER

LES SOUTIENS DE FAMILLE

Le maire de la ville de Tourcoing a l'honneur d'informer les familles des jeunes gens, déclarés aptes au service militaire en 1909, appartenant soit à la classe 1908, soit, comme ajournés, à la classe 1907, qui n'ont pas encore réclamé l'allocation de 0fr. 75 prévue par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, et qui se croiraient des droits à cette indemnité, qu'elles doivent, dans le plus bref délai, se présenter à la mairie, pour y déposer leur demande.

CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Les syndicats ouvriers sont prévenus qu'ils vont avoir à élire leurs représentants au Conseil supérieur du travail.

La liste électorale provisoire, dressée conformément à l'article 12 du décret du 14 mars 1903, modifié par les décrets des 27 janvier et du 4 août 1904, 24 juin 1907 et 30 avril 1909, est déposée à la mairie de chacune des communes où elle mentionne des syndicats électeurs. En outre, elle a été adressée aux Bourses du travail et aux Conseils de prud'hommes.

Les intéressés sont invités à en prendre connaissance.

Les protestations seront reçues par le **Préfet du département** jusqu'au 15 juin, délai de rigueur.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 3 juin 1909

Naissances. — Georges Dumoulin, rue du Haze, 30. — Andrée Baudot, place Thiers, 15. — Joseph Mamez, rue d'Anvers, 159. — Richard Gheysen, rue de la Blanche-Porte, 68. — André Myter, rue de la Cloche, 56. — Irène Droissart, pont du Blanc-Seau.

Décès. — Mort-né, 1.

Je ne fume que le NIL

LILLE

Lasse de la vie

Une jeune femme tente de se jeter à l'eau avec son enfant

Des cris, trois femmes se précipitant sur une autre, la retenant et rapidement un rassemblement se forma vers 9 heures 1/2 du soir, quai du Wault.

La femme que les autres avaient empêchée d'exécuter son dessein de se jeter à l'eau tomba bientôt dans une violente crise de nerfs qui nécessita l'intervention d'un docteur et le transport de la malade au poste de permanence.

Là on eut l'explication du drame. Depuis un an séparée de son mari, Hélène M..., femme X..., 26 ans, est en proie à des idées noires et se plaint de ce que son époux la poursuive fréquemment pour la battre.

Hier, en sortant de la filature où elle travaille, à Fives, elle dit adieu à l'une de ses sœurs et prévint qu'on ne le reverrait pas vivante.

Elle se dirigea avec sa fillette, âgée de 3 ans, vers Lille, puis gagna le quai du Wault. Arrivée là elle lia contre elle, au moyen de son tablier, l'enfant avec laquelle elle voulait mourir et allait consommer l'irréparable lorsque ses sœurs qui l'avaient suivie la retinrent et appelèrent à l'aide.

Devant le commissaire de police, Mme X... eut une nouvelle crise, promit de ne plus recommencer et, en raison de son état, fut reconduite chez elle dans une voiture d'ambulance.

Le départ du 43e pour le camp de Sissonne

Le 43e quittera Lille jeudi 10 juin, allant au camp de Sissonne, pour y exécuter des tirs de combat et des manœuvres combinées.

Il sera au camp en même temps que les 127e et 145e regiments d'infanterie, un groupe d'artillerie, un détachement de cavalerie et une compagnie du génie.

Le détachement désigné pour faire l'installation quittera Lille le mercredi 9 juin.

Pendant la route, le 43e occupera les cantonnements ci-après :

Le 10 juin, Mons-en-Pevèle ; le 11, Aniche ; le 12, Saint-Vaast ; le 13, Vaux-Andigny ; le 14, repos ; le 15, Wiege, Faty, Romery ; le 16, Autremencourt, La Neuville-Bosmont ; le 17, arrivée au camp.

Il séjournera au camp du 18 juin au 2 juillet et rentrera à Lille le 3 juillet.

Au Parquet

POUR LA CORRECTIONNELLE. — M. Delalé, juge d'instruction, renvoie devant le tribunal le nommé Delannoy Alfred, ancien représentant de commerce à Lille, auteur d'escroqueries s'élevant à 3,719 francs, au préjudice de M. Delattre, marchand de charbons, quai Vauban, 39.

— Joseph Samyn, messager à Bousbecque, comparaîtra, lui aussi, devant les juges, pour blessures par imprudence sur le jeune Emile Huyge, 5 ans, qu'il a écrasé à Linselles.

NE DESCENDEZ PAS A LA MARCHE

On ne saurait trop répéter cet avis, mais combien peu de voyageurs le suivent et paient de blessures, parfois graves, une imprudence toujours inutile.

Vers 9 heures du matin, Mathurin Vandromme, 14 ans, cordonnier rue Bernard, à Canteleu, voulut, sur la Grand'Place, descendre avant l'arrêt du car A-810.

L'imprudent tomba à la renverse et, sa tête, portant rudement sur le pavé, se fit une assez sérieuse blessure au cuir chevelu.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, il fut reconduit en voiture à son domicile.

LE REVEIL MAUVAIS

Etait-ce qu'il redoutait les promenades sur son épiderme des hôtes de ses bois... de lit, ou que la chaleur l'avait terrassé ? Van Aneche Liévin, 22 ans, journalier, rue Diderot, cour Clément, ronflait à poings fermés dans la soirée d'hier, sur le trottoir et à l'angle des rues d'Arras et de Wazemmes.

Une personne eut peur qu'il ne lui arrivât malheur, étant donné le passage fréquent de tramways près du trottoir. Elle prévint des agents qui passaient et qui réveillèrent le dormeur.

Troublé peut-être dans quelque rêve enchanteur, Van Aneche commença par se frotter les yeux ; son premier mouvement fut pour s'étirer, le second pour lancer un coup de poing dans la figure de l'agent Hennebelle qui, paternellement, se penchait sur lui.

Naturellement le violon était au bout de l'histoire ; le dormeur au réveil hargneux, en est sorti ce matin avec un procès-verbal pour rébellion et outrages ; on y ajouta le motif d'ivresse pour éclairer un peu le tableau sous son jour le plus favorable.

UN CAMBRIOLAGE

Un vol avec escalade sur lequel (sans doute en raison des difficultés de son enquête) la police fait le plus grand mystère, a été commis la nuit dernière, rue de Laventie.

Des malfaiteurs inconnus se sont introduits, après avoir escaladé le mur de clôture et forcé la porte d'entrée chez M. Delattre, marchand de sable, auquel ils dérobèrent une montre et du numéraire.

Espérons qu'ils ne tarderont pas à être pincés pour répondre de leurs actes.

PAN... DANS LA GLACE

Un lourd camion chargé de 3.000 kilos, traîné par deux chevaux et appartenant à M. Rousseau, entrepreneur de transports, 46, rue de Cambrai, venait de la place de la République.

Il allait s'engager dans la rue de l'hôpital militaire quand, en tournant, la flèche du véhicule vint donner dans la glace de la devanture de la boulangerie Hem, 68, rue de Béthune, qui fut réduite en miettes.

Fort heureusement, personne ne fut blessé.

UN DEMOLISSEUR QUI EXACERE

Les agents de la sûreté de service à Wazemmes avaient appris que, depuis quelque temps, un individu vendait fréquemment chez les brocanteurs du quartier des pièces de cuivre de provenance suspecte.

Ils se mirent à la recherche du vendeur et hier dans la matinée arrêtaient le nommé Schynen François, 37 ans, démolisseur, habitant rue du Faubourg des Postes, cité Lebleu.

Interrogé par M. Roussenac, commissaire du 6e arrondissement, Schynen reconnut avoir vendu pour 17 à 18 francs de cuivre à divers fripiers.

Il prétend que le métal avait été trouvé par lui dans les démolitions, mais parmi le lot saisi figurent des robinets de cuivre manifestement dérobés sur des cuves d'une raffinerie de pétrole de Lomme où il avait travaillé en dernier lieu.

Schynen, qui met ses actes d'indélicatesse au compte de la misère et de la maladie a été consigné à la disposition de la justice.

UNE COLLISION

Un car A allant vers la rue Nationale, a bousculé, vers 11 heures, sur la Grande-Place, le fiacre numéro 33, conduit par M. Ch. Gelas.

Tout se borne à des dégâts matériels.

Douai

L'auto mystérieux

Que faisait cet auto dans la nuit près de Villers-Campeau ? — Deux arrestations.

L'auto de Poncelet, détenu comme on le sait à la prison de Cuincy et celui du concierge du Palais voisinent maintenant avec un autre auto de mystérieuse provenance.

Voici dans quelles circonstances cet auto a été confisqué :

Les gendarmes de Somain, préposés à la surveillance des lignes télégraphiques remarquaient, dans la nuit de lundi à mardi, près du passage à niveau de Villers-Campeau, un auto sur le siège duquel un homme semblait endormi. Les gendarmes se préparaient à réveiller le dormeur, lorsque surgirent deux individus qui, se penchant vers l'homme de l'auto, lui dirent : « Tout est prêt, tu peux venir. »

A ce moment, les inconnus aperçurent les gendarmes et prirent la fuite.

Les gendarmes secouèrent l'homme de l'auto et le prièrent de leur dire ce qu'il attendait et ce qu'il faisait en cet endroit.

L'homme refusa de s'expliquer. Il déclara se nommer Philippe Coët, 27 ans, domicilié à Albert. On l'arrêta. C'est alors que l'auto fut saisi.

On considéra d'abord les deux fuyards comme des saboteurs de lignes télégraphiques. On croit voir maintenant en eux des fraudeurs et on pense qu'au moment où intervinrent les gendarmes, ils se préparaient à passer des ballots de tabac d'une zône à l'autre. Leur auto est des plus sommaires. La carrosserie est remplacée par un chassis en bois muni de cordes pour l'arrimage des ballots.

Au cours de leurs recherches, les gendarmes ont arrêté un habitant de Somain, Louis Crauwin, 55 ans.

Cet homme a été déféré au parquet. On le considère comme ayant été le collaborateur de Coët.

L'enquête est activement poursuivie.

EAU ALCALINE DIGESTIVE
PAR LE SEL VICHY-ÉTAT
0fr 10 le paquet pour un litre d'eau

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

FLESQUIERES

Attentat sur une route

Deux cyclistes buttent nuitamment sur un madrier placé en travers de la route et l'un d'eux fut grièvement blessé.

Dimanche dernier, Georges Grattepanche, 18 ans, et Alphonse Bricout, 21 ans, ferblantiers à Villers-Plouich, étaient allés en bicyclette à la fête de Flesquières. Vers minuit 1/2, ils estimèrent qu'il était temps de réintégrer le domicile. Ayant enfourché leurs bécanes, ils suivaient la route de Flesquières à Ribécourt, lorsqu'à 100 mètres de la gare de Flesquières, tous deux furent soudain brutalement projetés sur le sol. Dans la nuit, ils n'avaient pas aperçu un énorme madrier, long de 5 m. 80 sur 28 centimètres de hauteur et de largeur, qui avait été placé intentionnellement en travers de la route.

M. Bricout s'en tira avec quelques contusions au nez, à la bouche et au visage, mais il n'en fut pas de même de M. Grattepanche, qui portait derrière la tête une grave blessure par laquelle le sang coulait abondamment.

Transporté à l'estaminet Bizet, le malheureux y reçut les soins des docteurs Delobel et Richard, de Marcoing, qui, craignant une fracture à la base du crâne, ont déclaré l'état du blessé très grave.

Le madrier très lourd a dû être déposé sur la route par plusieurs individus.

Les gendarmes recherchent les auteurs de ce stupide acte de malveillance.

BUSIGNY

IMPRUDENCE MORTELLE

Un ouvrier est tué par un train en gare de Busigny

Un terrible accident s'est produit, hier soir, vers 7 h. 45, à la gare de Busigny.

M. Jules Pruvost, 45 ans, journalier à Esnes, voulut, malgré les appels du sous-chef de gare de service, traverser les voies pour aller prendre son train.

Le train de Saint-Quentin, arrivant au même moment, tamponna le malheureux et le projeta sur le côté de la voie. Lorsqu'on alla pour relever M. Pruvost, la mort était déja venue.

L'infortuné avait succombé à une fracture du crâne.

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries Lilloises ont conquis les Lillois qui en mangent 300 k. p. jour. Epicerie, Confiserie.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Les Arrestations de Postiers

NOUVELLES PERQUISITIONS

Au cours d'une nouvelle perquisition, faite mercredi matin à Saint-Sauveur, au domicile de l'agent Buscail, arrêté dimanche, M. Benoit, commissaire de la brigade mobile, et les deux inspecteurs qui l'accompagnaient ont saisi tout un paquet de passementerie mis à la poste par un gendarme d'Arras, un tire-bouchon que M. Doria, pâtissier, avait expédié pour le faire rencoigler, et deux ceintures expédiées par Mme Hecquet, modiste, rue Gambetta.

Ils trouvèrent également un paquet de dentelles dont l'expéditeur est inconnu, ainsi que des timbres de 10, 15, 25 et 50 centimes, qui semblaient avoir été décollés de leurs enveloppes.

Les policiers avaient bien trouvé dimanche la passementerie et les divers objets dont il est question plus haut, mais la femme de Buscail avait déclaré les avoir achetés, ce qui paraissait vraisemblable, du moins pour la passementerie, attendu qu'elle est couturière.

Les propriétaires de ces objets ayant reconnu leur bien, la femme Buscail dut avouer que son mari les lui avait rapportés de la poste.

La femme de Buscail avait déjà commencé à orner un costume avec la passementerie trouvée chez elle.

Les objets saisis mercredi matin ont tous été reconnus, sauf le paquet de dentelles.

Au nombre des objets retrouvés au cours de la précédente perquisition et qui n'ont pas encore été reconnus, citons : des peloteses de fil au Chinois, des aiguilles renfermées dans une boite laquée, expédiée de Lille ; du fil de fer du fil de cuivre ; un rasoir ; des étiquettes pour apéritifs ; des services de table ; divers objets de pharmacie notamment des cahiers de papier d'Arménie ; une pipe marquée « Ropp » ; une blague à tabac et quelques autres objets.

L'enquête continue.

Mercredi après-midi, les trois agents des postes arrêtés depuis dimanche ont été photographiés et mensurés dans la cour de la prison par M. l'inspecteur Marouzé, chef du service photographique et anthropométrique de la seconde brigade de Lille.

UN ENFANT ÉTOUFFÉ

Le parquet d'Arras a été avisé qu'un enfant était décédé à Sauchy-Lestrée, dans des circonstances qui paraissent mystérieuses.

Maria Dumont, journalière, étant ivre, se coucha lundi soir et plaça près d'elle l'un de ses trois enfants, un bébé de onze mois. Quand elle se réveilla, mardi matin, elle constata que l'enfant était mort. Le bébé porte une trace bleuâtre au côté gauche du corps. La mère déclare ignorer la cause du décès.

Le docteur Dumont, qui a fait les constatations, a refusé le permis d'inhumer. Une enquête est ouverte.

BERCK-SUR-MER

Un infanticide

Une infirmière de l'hôpital maritime jette son enfant dans un puits. — La mère coupable fait l'aveu de son crime.

Le parquet de Montreuil s'est transporté à Berck pour ouvrir une instruction sur un infanticide commis dans les circonstances suivantes :

Laure Pierlaye, 22 ans, de Lépinoy, infirmière à l'Hôpital maritime depuis novembre dernier, est mariée et séparée de son mari.

Elle était enceinte. Ayant réussi à dissimuler son état, elle accoucha clandestinement dans la nuit de samedi à dimanche.

Dans la soirée, elle eut le courage de se rendre au bal et d'y danser. Elle rentra tard dans la nuit et se rendit à la gare lundi matin, pour chercher sa sœur, venue de Lépinoy pour passer la journée à Berck.

C'est pendant qu'elle se trouvait à la gare que son crime fut découvert.

La surveillante trouva dans une cuisine des traces de sang. Elle appela les infirmières et leur adressa des remontrances. Puis elle les invita à laver la pièce à grande eau.

Dans un coin de cette pièce se trouve un puisard. En lavant le pavé, une infirmière découvrit l'orifice du puisard et vit un paquet de linges ensanglant